

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

Vote
A l'unanimité Pour : Contre : Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE le : 19/12/2025
Et
Publication ou notification du : 19/12/2025

L'an 2025, le 18 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Griselles s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MADEC-CLEÏ Claude, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les pièces explicatives ont été transmises par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau d'affichage numérique de la Mairie le 12 décembre 2025.

Présents :

M. MADEC CLEÏ Claude, Maire
M. MARIA Daniel
M. BIK Stéphane
Mme NOUVELLON Sylvie
Mme SAMICO Sandrine
M. DIMASSI Salah
M. MERLO Sébastien
M. MUZARD Jules
M. BAUDUIN Louis
M. COLLOT Didier

Absents ayant donné procuration :

M. FOURNIER Pascal
Mme BOILLET Valérie

Absent :

Mme LECLERE Kristelle

A été nommée secrétaire :

Mme SAMICO Sandrine

DEL_2025_44 : Mise à jour des tarifs de la Salle Polyvalente

DEL_2025_44 : Mise à jour des tarifs de la Salle Polyvalente

Vu la convention actuelle concernant la location de la salle polyvalente et afin de regrouper tous les tarifs sur la même délibération,
Monsieur le Maire propose d'établir les tarifs de la salle polyvalente comme suit :

DUREE	GRISELLOIS	HORS COMMUNE
Week-end	300 €	420 €
Week-end de trois jours	350 €	520 €
Vaisselle	50 €	50 €
Forfait chauffage (du 15/10 au 15/04)	30 €	30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

MAINTIENT les tarifs, comme suit

DUREE	GRISELLOIS	HORS COMMUNE
Week-end	300 €	420 €
Week-end de trois jours	350 €	520 €
Vaisselle	50 €	50 €
Forfait chauffage (du 15/10 au 15/04)	30 €	30 €

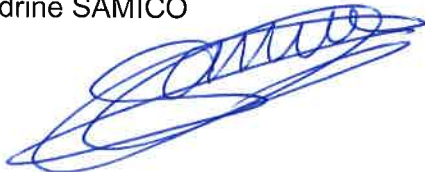
DIT que les **associations** griselloises auront la **gratuité** de l'occupation de la salle à raison de **deux fois** par an,

DIT que le **personnel communal** pourra bénéficier du **tarif Grisellois**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire
Claude MADEC-CLEÏ

Le Secrétaire de Séance
Sandrine SAMICO



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>